

ANNEXE V

Extrait de “ *Les Ursulines à Nantes de 1627 à nos jours* ” (publié en 1977 par les Ursulines de Nantes)

UNE DRAMATIQUE SITUATION FAMILIALE

Par Paul Aubin SJ

*fils d'Angèle Madeline (1879-1970),
fille de Joséphine Trébuchet (1851-1906),
fille de Prosper Trébuchet (1814-1856),
fils de Marie-Joseph Trébuchet (1778-1828),
fils de Jean-François Trébuchet (1731-1783)
et
de Renée-Louise Le Normand du Buisson (1748-1780),
fille du citoyen Le Normand (1724-1810)*

Au commencement de la Révolution, la communauté de Nantes comptait parmi ses membres la Mère Rose-Elisabeth Lenormand du Buisson et la soeur Madeleine Trébuchet. En 1789, la première âgée de 26 ans, était professe depuis deux ans, et la seconde, qui était sa nièce, avait 20 ans et son noviciat touchait à son terme.

Madeleine Trébuchet était la propre soeur de Sophie, la future mère de Victor Hugo.

Les historiens - et encore moins les chroniques du XIX^{ème} siècle du monastère de Nantes - n'ont pas toujours bien remarqué la complexité de la situation familiale où se trouvèrent ces deux religieuses pendant la Révolution. L'affaire n'a été mise en lumière qu'au XX^{ème} siècle, par les remarquables travaux, consacrés à la famille maternelle de Victor Hugo, de l'Abbé P. Dubois et surtout de l'Abbé A. Bourdeaut (*dans Autour de Nantes, Léopold Sigisbert Hugo et Sophie Trébuchet, Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 14^{ème} année, 1933*). A la suite de ces études on découvre un aspect, moins vulgarisé que d'autres, de la tragédie révolutionnaire nantaise; ici, l'épopée cède la place à la simple réalité quotidienne, ambiguë et douloureuse, comme il est fréquent dans les époques de grandes convulsions politiques.

Ce que les historiens n'ont pas dit, au XIX^{ème} siècle, et ce que la chronique de la communauté a soigneusement alors laissé sombrer dans le silence, puis dans l'oubli, c'est essentiellement ceci : parmi les cinq juges siégeant au Tribunal Révolutionnaire lors de la condamnation à mort de la Mère Berthelot et lors de sa condamnation à la prison de la Mère Davoynes et de ses compagnes, se trouvait René Lenormand du Buisson, père de la Mère Dubuisson et grand-père maternel de la Soeur Madeleine Trébuchet.

Un narrateur tenté par l'épopée diviserait sans nuances ce qui était étroitement uni par les liens du sang : d'un côté, il y aurait le citoyen Lenormand que l'on peindrait sous les plus noires couleurs, et de l'autre, les deux religieuses auréolées de leurs vertus héroïques. Mais, en fait, la réalité fut infiniment plus complexe.

Que les deux religieuses aient été héroïques, nul ne le contestera : comme leurs compagnes elles refusèrent énergiquement le serment et furent expulsées du couvent; comme leurs compagnes survivantes, elles sont là lors de la reconstitution de la communauté en 1806.

La Mère Dubuisson était employée en 1790 aux Ecoles charitables. Elle mourut en 1843, à 80 ans. La chronique de la fin du XIX^{ème} siècle ne nous donne guère de renseignements à son sujet; elle dit seulement :

“ Nous n’avons aucun souvenir sur la longue existence de cette sainte religieuse dans la
Nous *Communauté*. *Pendant la Révolution, elle remplit ses fonctions d’Ursuline avec sa nièce, la Mère Trébuchet, dont elle eut constamment la garde, et qui fut, sans doute, à la protection et aux exemples de sa vertueuse tante la fermeté de sa vocation religieuse* ”.

Nous sommes un peu mieux informés sur la soeur Trébuchet. On ne pouvait, en effet, passer sous silence l’admirable fidélité avec laquelle elle persévéra dans sa vocation d’Ursuline lorsque les lois de l’Assemblée Constituante interdirent à la novice pendant 19 ans (de 1787 à 1806) et fut la première nouvelle professe de la Communauté reconstituée. Elle mourut nonagénaire en 1859.

Si ces deux Ursulines furent des “ anges ”, leur père et grand-père Lenormand du Buisson était-il un “ diable ” ?

René Lenormand du Buisson (1724-1810) avait 65 ans en 1789. C’était un homme de loi de l’Ancien Régime. En plus de menues charges judiciaires qu’il exerçait dans plusieurs petites juridictions féodales aux environs de Nantes, il était procureur, et même procureur syndic, au Présidial de cette ville. Il était alors doublement veuf : sa première épouse, grand-mère de Madeleine Trébuchet, était morte à 24 ans en 1751, laissant trois tout petits enfants, et sa seconde femme, mère de Rose Dubuisson, mourut en 1783, laissant au moins encore trois enfants sur les six qu’elle lui avait donnés. Le malheur s’abattit encore sur la famille de René Lenormand avec la mort de son gendre Jean-François Trébuchet, père de Madeleine et de Sophie. Capitaine de navire, celui-ci mourut en 1783 au cours d’un voyage dans l’Océan Indien. Il était veuf depuis trois ans. Ce fut une catastrophe familiale : le capitaine Trébuchet n’avait aucune fortune et laissait six orphelins dont l’aînée avait tout juste 15 ans.

Le grand-père Lenormand, peu fortuné lui-même, dut faire face à cette situation. Il prit pratiquement en charge tous ces orphelins, sauf Sophie Trébuchet, qui fut confiée à l’une de ses tantes paternelles dans la région de Châteaubriant.

Très vif et très démonstratif, René Lenormand était un homme de rude écorce mais qui avait le sens de ses devoirs familiaux et ne craignait pas sa peine. Il avait la passion de juger. Ses opinions étaient “ avancées ”, c’est-à-dire qu’il était un partisan enthousiaste de la monarchie constitutionnelle. Cette option fut toujours la sienne, bien qu’elle devint dangereuse et de moins en moins avouable à mesure que la Révolution évoluait.

Il paya de ses deniers la moitié de la dot de la soeur Trébuchet; l’autre moitié était payée par l’un de ses fils, procureur au Parlement de Bretagne à Rennes, oncle maternel de Madeleine, qui mourut en 1788.

Déjà, en 1785, René Lenormand avait perdu un autre de ses fils, conseiller du Roi et notaire à Pirmil, propre frère de la Mère Dubuisson. Le seul fils qui lui restait, François, également frère de la Mère Dubuisson, était loin de faire la consolation de son père : très exalté dans la voie de la

Révolution, franc-maçon, il ne tarda pas à faire partie du Club Vincent-la-Montagne, tandis que son père se contentait d'être inscrit à celui des Amis de la Constitution.

Dans les premières années de la Révolution, René Lenormand vit la nouvelle organisation de la Justice supprimer ses anciennes charges. Il passa tout naturellement dans les nouvelles institutions judiciaires qu'établirent les Assemblées Constituante et Législative. Abondamment chargé de famille avec ses jeunes petits-enfants dont il avait la charge, il était juge infatigable.

Il avait la confiance des Ursulines, et c'est à lui que la Mère Davoynes confiait, en Septembre 1790, le soin d'être le "*procureur spécial des Ursulines*" dans des discussions avec le District.

Lors de l'expulsion de la Communauté, c'est évidemment chez lui, rue Maupertuis (aujourd'hui rue des Carmélites) que se réfugièrent finalement la Mère Dubuisson et la Soeur Trébuchet.

Mais René Lenormand était sans doute trop expansif; et pour avoir trop dit ce qu'il pensait, le modéré qu'il était se trouva entraîné dans des situations de plus en plus intenable. Ainsi, il fut dénoncé par son ancien ami le vicaire de St-Fiacre, où il avait ses vignobles; celui-ci révélait publiquement que l'ancien procureur cachait chez lui, en plein Nantes, des Vendéens. Un mouvement d'éloquence tira Lenormand de ce mauvais pas :

Il n'y a qu'un être aussi impudent et aussi immoral que l'ancien curé de St-Fiacre, s'écria-t-il, pour porter contre moi une pareille accusation. Oui, j'ai chez moi trois brigandes, ce sont mes anciennes bordières dont le ménage et les habitations sont incendiées (c'est l'époque de la guerre de Vendée). L'une est âgée de 68 ans, l'autre de 72 et la troisième de 75 ans. Je leur donne du pain; elles en auront tant que j'en aurai. Je suis bien aise, ajouta-t-il, d'apprendre à la Société qu'elles sont les ci-devant paroissiennes de l'ex-curé qui me dénonce.

Mais, durant cette année 1793, il se sentait de plus en plus suspecté. Pour sauver sa liberté et sa tête, il se lança dans des professions de foi révolutionnaires de plus en plus outrées. IL chercha du soutien du côté de certains de ses anciens collègues du Présidial, que leur évolution avait pourtant rendus assez peu recommandables.

La Mère Duboisson et la Soeur Trébuchet avaient assisté à cette dangereuse progression dans la compromission. De plus, dans l'hiver 1792-1793, elles avaient vu François Lenormand Dubuisson devenir administrateur de l'Hôpital-Egalité, leur ancien couvent, tandis que Marie-Joseph Trébuchet, le frère de Madeleine, un gamin de treize ans et demi, qu'il fallait bien caser quelque part, y était engagé comme commis aux écritures.

Ainsi leurs deux frères remplaçaient les Ursulines dans leur monastère confisqué ! François Lenormand était un triste sire; son père en souffrait, et il avait eu de bonnes raisons pour s'opposer devant notaire au mariage que son fils projetait avec une certaine Louise Gandriau. François avait passé outre, et le mariage s'était fait en 1791.

Durant l'été de 1793 René Lenormand a de plus en plus peur. En outre, il est exaspéré par le pillage de ses biens de St-Fiacre par les "brigands". Pour couper court aux accusations de modération sans cesse portées contre lui, il rédige une "Apologie". Il y fait étalage de tout ce qu'il a fait pour la République depuis 1788; parmi ces hauts faits il y a celui-ci : "*il chassa, dit-il, de chez lui deux de ses fille et petite-fille, ex-religieuses, et leur refusant toute espèce de secours, ne voulant pas faire le serment qui leur est prescrit (sic)*".

Mère Dubuisson et Soeur Trébuchet avaient donc été invitées, au cours du premier semestre 1793, à quitter leur refuge familial; elles ne durent pas aller bien loin puisqu'un certificat de non-émigration de Septembre 1793 déclare que Mère Dubuisson habite la même rue Maupertuis, au numéro 19. Malgré ce geste spectaculaire, Lenormand continuait à aider en sous-main bon nombre de ses anciens clients; il ne cessera jamais de le faire, même s'il s'agissait de suspects ou d'aristocrates; un jour il organisera toute une pétition dans le quartier pour obtenir un certificat de civisme à Mme Angebault emprisonnée; celle-ci était la mère d'une Ursuline.

On ne peut songer sans émotion à ce qui devait se passer dans le coeur de la Mère Dubuisson et dans celui de la Soeur Trébuchet qui, de plus, apprenait coup sur coup, à la même époque, la mort en mer de deux de ses jeunes frères, embarqués comme pilotins. Mais ces sujets de tristesse n'étaient qu'un début. Avec l'installation de Carrier à Nantes à la fin d'Octobre 1793, René Lenormand devint l'un des cinq juges du Tribunal Révolutionnaire. Cette nomination ne venait pas d'un choix de Carrier, mais de l'influence de tel ou tel "ami" trop zélé que Lenormand avait au sinistre Comité Révolutionnaire, et qu'il avait fait intervenir en sa faveur pour l'aider à se défendre contre les accusations de ceux qui lui reprochaient d'être un monarchiste constitutionnel.

Les cinq du Tribunal Révolutionnaire étaient d'origines et de tempéraments fort différents. Leur sévérité était inégale. Seuls Lecoq et Lepelley étaient totalement inexorables. Le Président, Phelippes-Tronjoly, magistrat d'Ancien Régime, comme Lepelley et Lenormand, était uniquement soucieux d'appliquer quasi mécaniquement la loi; il tenait scrupuleusement aux formes, ce qui fit rapidement de lui un grand ennemi de Carrier et du Comité Révolutionnaire : leurs procédés étaient illégaux, et, de plus, d'un sinistre non prévu par la loi, Lenormand soutenait, prudemment, son président et partageait son hostilité.... Outre les questions de forme, il avait de bonnes raisons pour haïr Carrier et le Comité Révolutionnaire : il en avait peur, et la fonction qu'ils lui avaient donnée l'humiliait. Mais cette haine cachée devait être portée à son comble par le fait que son fils François, frère de la Mère Dubuisson, prêtait, ostensiblement et avec une complaisance intéressée, sa femme à Carrier qui en faisait sa maîtresse attitrée.

René Lenormand avait alors 70 ans; il avait toujours été estimé des honnêtes gens et sa famille était honorable. Carrier déshonorait celle-ci. Quant à la pauvre Mère Dubuisson, elle était maintenant la propre belle-soeur de la maîtresse de Carrier; peut-être même dut-elle fortuitement apercevoir celui-ci lorsqu'elle allait voir son père, car Carrier ne connaissait aucune convenance. Le Représentant quitta Nantes en Février 1794; il fut suivi, dans les délais "convenables", par Louise Gandriau, puis par François Lenormand (30 Mai).

C'est très peu de jours après le départ de Carrier que fut jugée la Mère Berthelot. Depuis quelque temps déjà, Phelippes-Tronjoly avait été écarté du Tribunal par la haine du Comité Révolutionnaire; Lenormand ne s'y trouvait donc que plus isolé. Pas plus dans ce procès que dans tous les autres on ne sait comment il opinia. Il est toutefois fort intéressant de relever ce que dit A. Lallié dans sa vie de la Mère Berthelot (p.55) :

" On a raconté, et cette tradition, et cette tradition pieusement recueillie par ses compagnes, est demeurée vivantes dans la communauté (des Ursulines de Nantes), que la Soeur Berthelot aurait été condamnée pour avoir, après sa sortie du couvent, continué d'enseigner le catéchisme aux enfants. Interrogée, a-t-on dit, par les juges, elle déclara hardiment qu'elle s'était fait un bonheur de graver dans le coeur des enfants les vérités de la foi chrétienne. - Désavoue, lui aurait dit l'un d'eux, que tu as enseigné le catéchisme aux enfants, et tu sauveras ta vie. - A Dieu ne plaise, aurait-elle répondu, que j'évite la mort par un mensonge. Plutôt mourir mille fois - Au

moins, ajouta-t-il, promets de ne plus instruire les enfants. - Moi, répliqua-t-elle, faire cette promesse, être infidèle à mes engagements, jamais ! ”

A. Lallié ne croit pas à l'authenticité de cette tradition, et le principal motif de son scepticisme est celui-ci :

“ Qu'un juge, accessible à la pitié, et scrupuleux observateur de la loi, désolé d'être, par la rigueur d'un texte, obligé de condamner un prévenu auquel il s'intéresse, lui conseille un mensonge qui lui permette de l'acquitter, cela probablement a pu arriver, mais les juges révolutionnaires n'étaient ni accessibles à la pitié ni scrupuleux observateurs de la loi ”.

Ici, A.Lallié ne simplifie-t-il pas trop la situation ? Quand on sait qui était Lenormand et la position où il se trouvait, on ne peut, bien au contraire, s'empêcher de penser que c'est lui ce juge qui essaie de sauver la Mère Berthelot. Car, enfin, comment se souvenir a-t-il pu être recueilli dans la communauté des Ursulines ? N'est-ce pas, selon toute vraisemblance, parce que les Mères Dubuisson et Trébuchet ont fatalement, tôt ou tard, demandé à leur père et grand-père comment le procès s'était déroulé ? Lenormand est mort en 1810, à 86 ans, fort bien entouré et soigné par les Ursulines; il a donc eu le temps de leur parler en toute sécurité. Et ces Ursulines, mortes en 1843 et 1859, ont eu largement l'occasion de renseigner leurs compagnes. C'est le contraire qui serait surprenant.

Lenormand, toujours en l'absence de Tronjoly, siège à la séance du 12 Mai 1794 où le Tribunal Révolutionnaire (c'était sa dernière réunion) condamna à la prison “ jusqu'à la paix ” la supérieure et onze compagnes de ses fille et petite-fille. On peut imaginer la gêne des réunions familiales rue Maupertuis, qui certainement ne manquaient pas d'avoir lieu de temps à autre.

Mais ce qui est surprenant, et pose un problème insoluble, c'est que durant la présence de Carrier à Nantes aucune Ursuline nantaise ne fut jugée. La Mère Achard fut bien arrêtée chez Mme Angebault le 14 Novembre 1793, soit une quinzaine de jours après que Carrier se soit installé à Nantes, mais donc avant qu'il ne soit bien au fait de la situation nantaise et ait pris ses habitudes. Or, la Mère Achard ne fut jamais jugée, bien qu'elle soit restée en prison tout au long, et bien au-delà, de la présence à Nantes du proconsul. Par ailleurs, les autres Ursulines arrêtées à Nantes ne le furent qu'après son départ, mais tôt après : Carrier partit le 16 Février, et ces religieuses furent écrouées les 20 Avril (la supérieure et 11 religieuses), le 1er Mai (1 religieuse) et le 2 Mai (1 religieuse).

C'est sur l'ordre du Comité Révolutionnaire que furent arrêtées à Nantes toutes ces religieuses. Le cas de la Mère Berthelot est différent : elle fut bien arrêtée pendant la présence de Carrier à Nantes (le 17 Janvier 1794), mais elle le fut à Ligné et c'est à Ancenis qu'elle fut incarcérée. Nous ne savons pas la date de son transfert à Nantes; en tout cas, il est postérieur au 20 Janvier. Le Comité Révolutionnaire de Nantes n'eut aucun rôle dans son arrestation. Elle sera jugée le 1er Mars par le Tribunal Révolutionnaire; Carrier avait quitté Nantes définitivement le 16 Février, non sans avoir, quelques jours auparavant, écarté du Tribunal Révolutionnaire Phelippes-Tronjoly, dont l'hostilité au Comité était parvenue à son paroxysme. La présidence du Tribunal avait, dès lors été confiée à Lepelley, qui, comme Lecoq, était très lié au Comité : avec lui, il y allait chaque jour, du temps de la présidence de Tronjoly, commenter et déplorer l'indulgence excessive de leurs collègues.

Tout cela, et surtout le rapprochement des dates, donne à réfléchir. Nous ne voulons certes pas dire que Carrier eut quelque sympathie pour les Ursulines ! Mais elles ne le gênaient guère et les

motifs que l'on invoquera après son départ pour les incarcérer étaient politiquement très futiles. Ce qui est certain c'est que Carrier, qui n'aimait pas Tronjoly, refusa toujours en revanche d'écouter les dénonciations qu'on lui fit contre René Lenormand. Celui-ci n'était-il pas, malgré tout, le beau-père de sa maîtresse ? Et celle-ci n'était-elle pas belle-soeur et tante par alliance de deux Ursulines nantaises ? Et François Lenormand, ce mari si complaisant, n'était-il pas le frère et l'oncle de celles-ci ?

A. Bourdeaut dit même que lorsque Carrier n'était pas à l'Hôtel Villestreux ou au Bourg-Fumé, il était rue Maupertuis; sans doute René Lenormand logeait-il chez lui le ménage de son fils François. Dans ces conditions, on comprendrait assez bien que le Comité Révolutionnaire, toujours à l'affût des ennuis qu'il pourrait causer aux " tièdes " du Tribunal, se soit pourtant fixé cette limite : éviter toute affaire avec ce qui touche de près ou de loin à la tranquillité de la vie privée du tout-puissant Représentant du Peuple.

Les horribles trafics et petits marchandages des membres du Comité donnent de la vraisemblance à cette hypothèse; n'avaient-ils pas que l'embarras du choix pour trouver des victimes ? En revanche, après le départ de Carrier et avant que le nouveau Représentant soit bien au fait de la situation nantaise, le Comité s'en donne à coeur joie pour ennuyer Lenormand : on le fait juger la Mère Berthelot, on arrête quatorze Ursulines, dont douze lui sont déférées.

Mais le vent tournait, et l'affaire des Cent trente-deux Nantais mettait le Comité dans l'embarras. Le 9 Thermidor arriva enfin. Lenormand pouvait respirer. Il contribua très activement à l'élargissement de Mme Angebault qui fut libérée de prison le 29 Thermidor; mère d'une Ursuline, et quelque peu apparentée à Lenormand, elle avait été écrouée le 29 Décembre 1793, sur ordre du Comité, précisément dans les jours où Tronjoly rédigeait une série de protestations contre l'arbitraire de celui-ci.

Mais dès avant le procès Carrier, Lenormand avait préparé des témoignages accablants contre Lecoq, son collègue au Tribunal, qui avait été jugé lors du procès de la Mère Berthelot et accusateur public lors de celui des 12 Ursulines. Il les brandit au bon moment et Lecoq fut incarcéré. Le vieux juge se vengeait de sa peur, de ses faiblesses et de ses humiliations.

Au début de 1795 la paix de la Jaunaie ouvrait les prisons et les Ursulines survivantes en étaient libérées. La Mère Dubuisson et la Soeur Trébuchet, avec les Mères Simon et Guerry de Lavergne (cette dernière sortait de prison), ouvrirent bientôt une école enfantine précisément rue Maupertuis. A. Bourdaut émet l'hypothèse que ce fut même peut-être dans la propre maison de Lenormand...

Celui-ci, quant à lui, avait certainement, depuis plusieurs mois, rouvert les portes de sa maison à ses fille et petite-fille. Il continuait de juger dans les nouveaux tribunaux civils ou criminels; il jugera ainsi jusqu'au Consulat, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 76 ans. Il devait encore vivre dix ans après cette retraite. Durant ce temps la Mère Dubuisson et la Soeur Trébuchet ne cessèrent pas de s'occuper de ce vieillard que la Révolution avait plus ruiné qu'enrichi. Leurs pensions, versées enfin par la République, les aidèrent dans ce devoir filial.

Si la Mère Dubuisson avait souffert des compromissions de son père et encore plus de celles de son frère François (lequel mourut assez tôt, loin de Nantes, après avoir prudemment divorcé au moment du procès Carrier), la Soeur Madeleine Trébuchet avait aussi son lot de douleurs : de 1792 à 1796 elle perdit deux jeunes frères et une soeur aînée, tandis que sa soeur cadette, Sophie, contractait un mariage purement civil avec le capitaine Hugo en attendant d'omettre de faire baptiser son fils Victor.

Le grand-père Lenormand, si ses infirmités le lui permettaient, put assister à la profession de sa petite-fille en 1806. Les événements tragiques de la Révolution n'étaient plus pour lui qu'un mauvais souvenir et il était bien revenu de ses utopies de 1788. Dès le Concordat toute cette famille nantaise est notoirement anti-révolutionnaire et la foi chrétienne y est forte.

Il est même paradoxal de constater que la seule de toute la descendance de Lenormand à faire exception sur ce point est Sophie Trébuchet, précisément celle qui n'a pas été élevée à proximité du grand-père Lenormand. C'est ainsi que ce juge au Tribunal Révolutionnaire se trouve être à Nantes, au cours du XIX^{ème} siècle, le père, l'aïeul, le bisaïeul de quatre Ursulines de la même Communauté; son unique petit-fils qui porta le nom de Lenormand quitta son commerce et devint prêtre en 1811; on compte encore au XIX^{ème} siècle dans sa descendance : une Ursuline de Reims, une Carmélite de Nantes, une Dame de Nazareth, et Jules Hugo, neveu du poète, qui mourut séminariste.

Lorsque les Ursulines tentèrent, au début de la Restauration de retrouver leur ancien monastère, elles furent aidées dans leurs démarches par Marie-Joseph Trébuchet. C'était le jeune frère de Mère Madeline. Orphelin de père et de mère à l'âge de cinq ans, il avait été pratiquement adopté par son grand-père Lenormand, qui se chargea de son éducation. Agé de 13 ans en 1792, il grandit sous la Révolution sans s'y compromettre le moins du monde. Sous l'Empire et la Restauration il faisait partie de l'administration de la Préfecture de Nantes. Bon royaliste, comme alors ses neveux Hugo à Paris, il rendit de grands services aux anciennes victimes de la Révolution. Il vénérât son grand-père. Bon chrétien, très honorable père de famille (un des ses fils fit peut-être partie de la " Congrégation ") et très attaché à sa soeur Madeleine, c'est évidemment aux Ursulines qu'il confia l'instruction de ses deux filles.

Quant à Victor Hugo, qui était neveu, ou plus ou moins cousin de quatre Ursulines nantaises, il ne vient jamais à Nantes. Ni sa mère Sophie, ni le général Hugo n'y reparurent après 1797. Mais on correspondait, et le Général Hugo écrivait à Marie-Joseph Trébuchet en 1803 : "*Dites à ma soeur la religieuse (Madeleine Trébuchet) et à notre tante (Mère Dubuisson) que quoique je ne reçoive jamais de leurs nouvelles, je ne les aime pas moins, que tandis qu'elles prient pour moi, je me bats pour elles, qu'ainsi nous nous acquittons les uns envers les autres, excepté de l'amitié dont je ne les tiens pas quittes*".

En revanche, l'épouse de V. Hugo, la nantaise Adèle Foucher, passa par Nantes en 1835, en compagnie de Sainte-Beuve. Elle rendit visite aux Ursulines. Son père, P. Foucher, raconte ainsi l'entrevue : après avoir dit la "*découverte*" qu'Adèle fait dans le couvent "*de toute une nichée de tantes et de cousines*" (elles y sont alors quatre : les Mères Dubuisson, Trébuchet et Bellet, et une postulante, Annaïs Trébuchet), il écrit : "*Toutes ces bonnes filles l'ont accueillie avec une vive tendresse, au point qu'Adèle leur a fait une seconde visite avant de partir ... Sainte-Beuve, présent aux scènes du couvent, en avait les larmes aux yeux*".

Si, ce qui est peu probable, les Mère Dubuisson et Trébuchet savaient le rôle de Sainte-Beuve elles n'ont guère dû apprécier sa présence au parloir aux côtés de leur nièce. Mais, de toutes façons, elles avaient vu bien d'autres situations surprenantes.

On ne peut songer sans une certaine compassion à la situation psychologique de ces deux religieuses pendant un demi-siècle. Il fallait beaucoup d'esprit surnaturel de leur part et de la part de leur communauté pour faire comme si on avait oublié les événements passés. Quant à leur famille proche, elle en perdait le souvenir, car ces choses-là ne sont pas de celles dont on perpétue la

mémoire ni dont on parle aux enfants. Les deux Ursulines furent les dernières survivantes de leurs générations respectives et virent mourir très tôt tous leurs frères et soeurs, témoins cependant des années tragiques.

La Mère Trébuchet, “ *très aimée de ses élève* ”, d’après la chronique, se doutait bien que quelques bons esprits de sa communauté ne pouvaient pas ne pas se demander si les démarches soutenues par son frère Marie-Joseph (mort en 1828), en vue de reprendre possession de l’ancien couvent n’auraient pas, malgré tout, réussi si l’on s’était adressé à un autre conseiller. Et de son côté, dans la réaction ultra-royaliste, qui de plus en plus donnait une vision épique et sans nuances des drames de la Révolution, la Mère Dubuisson, “ *sainte religieuse* ”, ne pouvait pas, dans son isolement, rayer de l’histoire ni de sa mémoire le rôle joué jadis par son malheureux père, son frère et sa belle-soeur. Mort en 1843, elle fut moins heureuse que sa nièce Madeleine : elle n’eut pas de notice nécrologique, sans doute, parce que, suivant la tradition, il aurait fallu y évoquer son père.

Pour les descendants de Le Normand, le jésuite de service :

Paul Aubin

fils d’Angèle Madeline (1879-1970),

filie de Joséphine Trébuchet (1851-1906),

filie de Prosper Trébuchet (1814-1856),

fils de Marie-Joseph Trébuchet (1778-1828),

fils de Jean-François Trébuchet (1731-1783)

et

de Renée-Louise Le Normand du Buisson (1748-1780),

filie du citoyen Le Normand (1724-1810)